

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 30 juin 2023 **DE_2023_016**
LEADER 2023-2027 : DESIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT
MIXTE ADEVA, 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT AU COMITÉ DE
PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

Membres en exercice : 22	Date de la convocation: 22/06/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES DE SAINT CHERON (51290)</i>
Présents votant : 15	<i>sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE</i>
Votants: 16	Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Christian GONTHIER, Caroline ISSENHUTH, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA, Viviane WIRBEL
Pour: 16	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Présents non votant : François GSELL Représentés: Sylvain LANFROY par Daniel FONTAINE Excusés: Cédric CHEVALIER, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Claude GUICHON, Brigitte HANSE, Dominique HAUTEM, Mickael JACQUEMIN, Olivier MALOU, Sébastien MIRGODIN, Daniel STOLL, Patrice TRIMBALET, Djilali GUERZA Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Florence LOISELET Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: LEADER 2023-2027 : DESIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE ADEVA, 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 - DE_2023_016

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'appel à projet LEADER 2023-2027. ADEVA portera ce programme et gèrera l'enveloppe d'1 079 044 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie : « Pour un Pays Vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie ».

Ce programme européen est élaboré autour d'un principe fondamental de mise en œuvre ascendante. En effet, les acteurs du territoire ainsi que les chambres consulaires ont été intégrés à la concertation pour l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Ils le seront aussi lors de l'attribution des subventions aux porteurs de projet en siégeant au Comité de programmation. Cet organe décisionnel est composé de membres privés représentant au mieux les activités et l'économie du territoire Vitryat et de membres publics.

Le syndicat doit entériner la représentativité d'ADEVA, structure porteuse du GAL Pays Vitryat au sein de son Comité de programmation.



Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au comité de programmation du GAL Pays Vitryat, collège public

propose

- De désigner respectivement le Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant titulaire d'ADEVA et le Directeur du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, Monsieur Thomas NEFFAH, en tant que représentant suppléant d'ADEVA, au sein du collège public du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Vitryat
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- De désigner respectivement le Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant titulaire d'ADEVA et le Directeur du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, Monsieur Thomas NEFFAH, en tant que représentant suppléant d'ADEVA, au sein du collège public du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Vitryat
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES DE SAINT CHERON (51290)

Le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

